

adopté

SENAT

le 13 décembre 1977

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE

*autorisant la ratification de l'Accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République tunisienne et documents connexes, signés à Tunis le 25 avril 1976.*

---

*Le Sénat a adopté, après déclaration d'urgence, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 31 et 84 (1977-1978).

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République tunisienne et documents connexes, signés à Tunis le 25 avril 1976, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1977.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 31 (1977-1978), Sénat.